

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT :
NUMÉRO 2008-PU-09 RELATIF AU PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 2009-Z-85 RELATIF AU ZONAGE
NUMÉRO 2012-19 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA)

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-PU-09, 2009-Z-85 ET 2012-19

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les projets de règlement suivants :

a. Projet de règlement numéro **2008-PU-09** « Règlement relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter le programme particulier d'urbanisme durable du boulevard Marie-Victorin ».

Ce projet de règlement vise à modifier le plan d'urbanisme afin d'y ajouter le programme particulier d'urbanisme durable (PPUD) du boulevard Marie-Victorin. S'inspirant de la démarche Esprit Libre, pour l'élaboration du plan directeur de la promenade riveraine, et appuyée par les consultations citoyennes menée à l'été 2021, ce PPUD propose une vision d'aménagement du secteur de la collectrice panoramique du boulevard Marie-Victorin, ainsi qu'un plan de mise en œuvre pour sa réalisation. Échelonnées à court, moyen et long terme, de grandes orientations de développement et des interventions spécifiques sont proposées, afin d'encadrer le redéveloppement des terrains privés et l'aménagement d'espaces publics. Ceci, dans le but d'offrir aux citoyens un boulevard Marie-Victorin attrayant proposant de nouvelles destinations.

b. Projet de règlement de concordance numéro **2009-Z-85** « Règlement relatif au zonage et en concordance avec le PPUD Marie-Victorin ».

Ce projet de règlement vise à :

- Modifier les articles 60, 87, 89, 105, 107, 118, 129, 215 concernant l'encadrement des stationnements et des aménagements de terrain;
- Ajouter l'article 168.1 concernant les aménagements piétons;
- Ajouter l'article 240.5 concernant le stationnement dans la zone H-616;
- Modifier l'annexe A intitulée « grilles d'usages et normes » de façon à :
 - Abroger les grilles d'usages et normes H-406, H-488, H-502, H-507, H-601, H-604, H-616, H-706 et C-702;
 - Remplacer les grilles d'usages et normes H-492, H-504, H-713, M-602, M-608 et P-614;
 - Ajouter les grilles d'usages et normes M-406, M-419, M-488, M-507, M-601, M-614, M-616, M-702, M-706 et M-709.
- Modifier l'annexe « C » intitulée « plan de zonage » afin de :
 - Abroger les zones H-502, H-604 et H-708;
 - Modifier les limites des zones H-406, H-407, H-408, H-414, h-492, H-502, H-504, H-507, M-602, H-604, H-658, M-608, H-706, H-708, H-712 et H-713;
 - Créer les zones M-419 et M-709.

c. Projet de règlement de concordance numéro **2012-19** « Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale et en concordance avec le PPUD Marie-Victorin ».

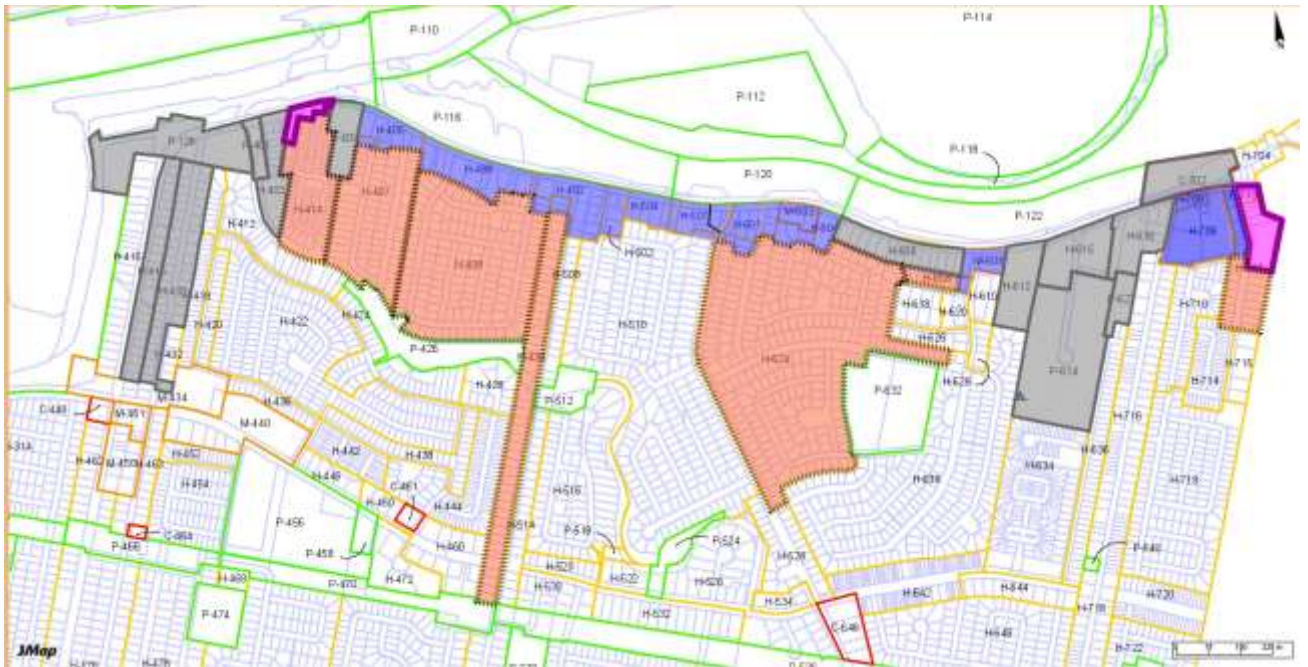
Ce projet de règlement vise à :

- Abroger les sections 8, 9, 11, 12, 19, 28, 29, 32, 33 et 36;
- Remplacer le titre et le libellé des articles 32 et 33 de la section 4;
- Ajouter l'article 33.1 « Dispositions spécifiques au secteur collectrice panoramique »;
- Ajouter une nouvelle annexe « B ».

2. Les zones concernées par les projets de règlement sont détaillées et décrites sur le croquis ci-dessous :

ZONES CONCERNÉES

C-702, H-406, H-407, H-408, H-414, H-488, H-492, H-502, H-504, H-507, H-601, H-604, H-616, H-658, H-706, H-708, H-712, H-713, M-406, M-419, M-488, M-507, M-601, M-602, M-608, M-614, M-616, M-702, M-706, M-709 et P-614



3. Aucun de ces projets de règlement ne contient de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **8 mars 2023 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
5. Les projets de règlement peuvent être consultés aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 21 février 2023

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques